



## **DEMANDE DE SCOLARISATION EN PÔLE BILINGUE PARITAIRE**

### **Principes régissant l'enseignement bilingue paritaire**

1. Parité des langues à l'école maternelle et à l'école élémentaire
  - 12 heures hebdomadaires d'enseignement en français
  - 12 heures hebdomadaires d'enseignement en allemand
2. Moitié du temps scolaire en français / Moitié du temps scolaire en allemand
  - A l'école maternelle, les domaines d'apprentissage
  - A l'école élémentaire, les champs disciplinaires se répartissent entre les deux langues.
3. Alternance entre les deux langues : à la journée ou à la ½ journée
4. Principes de répartition des enseignements entre le français et l'allemand
  - soit un maître / une langue : deux enseignants, un pour chaque langue
  - soit un maître / deux langues : un enseignant pour les deux langues
5. Enseignement en allemand assuré par
  - des professeurs des écoles bilingues
  - des enseignants allemands en échange national ou en échange de proximité
  - des enseignants contractuels
6. Objectifs d'apprentissage conformes aux programmes nationaux définis par le Ministère de l'Éducation Nationale
7. Engagement de l'Éducation Nationale à assurer la continuité du cursus, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, dans le respect de la carte scolaire bilingue
8. Engagement des parents pour un cursus complet, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin du collège, dans un souci de cohérence des choix éducatifs et de continuité des parcours d'apprentissage
9. Accompagnement et suivi parental : l'enseignement bilingue gagne en efficacité si le contexte familial témoigne de sa motivation en proposant des situations de rencontre avec l'allemand standard ou avec le dialecte alsacien, en dehors du cadre scolaire, afin de donner du sens aux apprentissages.
10. Mots-clés pour un parcours scolaire bilingue réussi : PATIENCE – CONFIANCE – PERSÉVÉRANCE

Les parents déclarent avoir pris connaissance des principes qui régissent l'enseignement bilingue paritaire et demandent l'admission de leur enfant dans la voie bilingue à la rentrée scolaire 2019.

**NOM et PRENOM de l'enfant** : .....

Fait à ..... le .....

**Signature des parents** :